

PARTIE 2 : cours 2

I- Les enjeux de l'aménagement

A- La réduction des inégalités

Le plus ancien objectif de l'aménagement du territoire est la **réduction des inégalités** entre les régions, mais aussi entre les villes et les campagnes, par exemple en matière **d'accès aux transports, à l'éducation et à la santé**.

Ainsi, les territoires faibles ou enclavés sont soutenus par des aides à la **revitalisation rurale** (maintien de services publics) ou à la **reconversion** pour les anciens espaces industriels.

B- L'attractivité et la compétitivité

Au-delà d'un simple soutien aux régions enclavées, l'aménagement du territoire cherche à dynamiser les régions et à les rendre **compétitives** (attractives pour les investissements et l'emploi) par la création de **pôles de compétitivité** ou d'excellence rurale.

Cet objectif de l'aménagement apparaît parfois en contradiction avec celui de réduire les inégalités. En effet, privilégier les espaces compétitifs revient souvent à développer les territoires qui sont déjà les plus performants au détriment des territoires en difficulté.

Un pôle de compétitivité est, dans le vocabulaire de l'aménagement français, un lieu qui rassemble des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes d'enseignement sur un thème commun. Ces pôles sont protégés et financés en partie par l'État. Il en existe 71 en France.

C- Pour un développement durable du territoire

Les deux objectifs de l'aménagement peuvent parfois être contradictoires ; c'est pour cela qu'aujourd'hui les politiques d'aménagement se tournent vers la solidarité entre les territoires, qui s'incarne dans des projets de **développement durable** (à la fois compétitifs et solidaires). L'objectif de l'aménagement est aussi désormais la protection de l'environnement. La **démocratie participative** est encouragée dans l'élaboration de ces projets.

La démocratie participative est une pratique de la démocratie qui favorise l'accès à la parole à l'ensemble des citoyens (autrement qu'aux seules élections), notamment sur des questions locales.

II- Schéma bilan

Les acteurs de l'aménagement en France :

- Union européenne et État
- Régions, départements et communes
 - Citoyens et associations
- Chaque acteur dispose de compétences bien définies

L'aménagement pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français

Des enjeux de l'aménagement :

- Réduire les inégalités
- Accroître l'attractivité et la compétitivité
- Développer durablement les territoires